

Question écrite de la Députée Kattrin Jadin à M. Didier Reynders, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, concernant « le statut des femmes en Afghanistan » (N°15319).

Kattrin Jadin (MR):

Un rapport de Human Right Watch daté de mars 2012 relatait les nombreux cas de femmes et de jeunes filles afghanes emprisonnées pour "violations des bonnes mœurs". D'après l'enquête menée, la plupart de celles-ci avaient été poursuivies pour avoir fui des violences conjugales, ou dans certains cas, pour adultère. Plus de dix ans après la fin du régime taliban, les constats mis en évidence par cette étude avaient de quoi susciter les inquiétudes. Human Right Watch appelait dans ses conclusions la communauté internationale à faire pression sur le gouvernement afghan en faveur de la lutte contre ce phénomène de criminalisation de ces femmes victimes de violence. 1. a) Quelles sont les données dont vous disposez sur la situation de la femme en Afghanistan? b) Beaucoup de femmes et de jeunes filles sont-elles encore en prison pour "violation des bonnes mœurs"? 2. Existe-t-il une évolution, notamment depuis l'étude à laquelle je fais référence? 3. Le gouvernement afghan a-t-il pris des mesures pour protéger les femmes des violences et des préjugés?

Didier Reynders, Ministre:

Il est difficile d'avoir accès à des chiffres précis sur le nombre de femmes et de jeunes filles afghanes emprisonnées pour "violations des bonnes mœurs". Cependant, en d'autres termes, mes services disposent davantage d'indications sur la situation de la femme en Afghanistan, qui reste précaire. En effet, le taux d'éducation des jeunes filles avoisine les 50 % (contre 70 % pour les garçons) et le nombre de mariages des jeunes filles en-dessous de 18 ans s'élève à 40 %. La situation de la femme en Afghanistan continue de me préoccuper. S'il est vrai que le statut de la femme en Afghanistan s'est sensiblement amélioré depuis la fin du régime des Talibans en 2001, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le chemin vers une pleine reconnaissance de l'égalité de la femme dans la société afghane est encore très long. Le respect des droits de la femme en Afghanistan reste une priorité pour l'UE et pour mes services, qui mettent tout en œuvre pour suivre les développements les plus récents en la matière sur le terrain. À ce propos, notre Ambassade à Kaboul a organisé en octobre 2012 un débat fort animé sur l'avenir des droits de la femme en Afghanistan. Parmi les participants, il y avait d'éminents militants pour les droits des femmes. Le débat, dont l'initiative a été unanimement saluée, a mis en évidence le caractère précaire des acquis en matière des droits des femmes. Les choses bougent tout doucement. Ainsi, à la demande du Président Karzai, le Ministère de la condition féminine a lancé une campagne de sensibilisation pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Lors d'une réunion de la Commission des femmes, le 16 septembre 2012, les ministres de la Justice et de la condition féminine et le Vice-Ministre de l'intérieur ont condamné dans les termes les plus forts l'incarcération de femmes et de filles au prétexte qu'elles étaient "en fuite", cela ne constituant nullement un crime au regard du droit afghan. Encore faudrait-il que des mesures juridiques et politiques soient prises spécifiquement pour empêcher une telle pratique.